



BULLETIN COMMUNAL HAUT-INTYAMON N°01



Votre nouveau bulletin communal biannuel !

SOYEZ INFORMÉS
DE CE QUI SE PASSE
DANS VOTRE
COMMUNE

ASSEMBLÉE
COMMUNALE
DU 11 MAI 2022

VOTRE BULLETIN
COMMUNAL
INTER-
GÉNÉRATIONNEL

PAGES SPÉCIALES



COMMUNE DE
HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve
026 928 40 40

www.haut-intyamou.ch

commune@haut-intyamou.ch

Table des matières

Mot du Syndic.....	page 3
Convocation à l'assemblée communale.....	page 6
Compte de fonctionnement.....	page 7
Compte d'investissement.....	page 8
Bilan	page 9
Création de la « Corporation forestière Moléson »	pages 10-11
Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois.....	pages 12-14
Les enfants visitent pour la première fois « la nouvelle école ».....	page 15
Programmes d'interventions en forêts protectrices.....	pages 15-16
Nouvelle mensuration de la Commune.....	pages 17-18
Information destinée aux sociétés locales.....	page 18
Réfection de la route des Prés	page 19
Nouvelles des Tilleuls d'Albeuve.....	page 20
iGruyère - La Gruyère se digitalise.....	page 21
L'accueil extrascolaire de Haut-Intyamon.....	page 22
Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.....	page 23
Chants de carnaval	page 24
Administration communale / Déchetterie communale	page 25
Senior mag.....	pages 26-30
La photo mystère / L'info pertinente	page 31
Appel aux citoyens	page 31

Mot du Syndic

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Il y a un peu plus de deux ans, nous nous voyions partiellement confinés en raison d'une certaine pandémie. Il y eut des hauts et des bas, des divergences et scissions au sein même de familles, d'amis. Au final, bien que le Covid soit toujours bien présent, nous avons plus ou moins recouvré notre liberté. J'espère de tout cœur que vous n'avez pas été trop affectés par l'isolement et la maladie, et que le printemps qui a commencé est source de réjouissances pour vous.

En pleine pandémie, la grande inconnue, pour notre commune, était d'ordre financier. Nous n'avons reçu aucune aide, par exemple pour les nombreuses heures supplémentaires effectuées par nos collaboratrices dans le nettoyage et la désinfection des locaux. Dans l'intervalle, en 2021, nous avons dû installer le nouveau plan comptable MCH2, nous révélant quelques surprises, qui semblent au final plutôt bonnes. Désormais, il ne nous est plus possible d'effectuer des réserves lorsque les comptes présentent un bénéfice, ce dernier étant directement porté à notre capital. Il peut paraître surprenant qu'il se monte pour cet exercice à plus de CHF 400'000.--. Les rentrées fiscales supplémentaires permettent à elles seules d'afficher ce bon résultat. Envers du décor : certains travaux ont dû être reportés, principalement pour des longueurs de procédure de mise à l'enquête. Les chiffres noirs sont de bon augure pour les gros investissements à venir : au niveau communal, la nouvelle école à Neirivue ; à l'échelle du district, la construction du centre sportif et l'optimisation de l'offre en EMS.

Il fait bon vivre dans notre commune, c'est indéniable. Ce que souhaiteraient vos autorités, c'est qu'il y fasse également bon vieillir. A ce sujet, nous saluons l'engouement et la solidarité qu'a suscités la mise en place d'une commission des Seniors, dont nous saluons les réflexions et le travail effectués. Le maintien à domicile, l'adaptation des infrastructures, la livraison de repas, les activités (dont certaines sont proposées par nos jeunes villageoises), la vie sociale forment les piliers d'une prise en charge adéquate de la personne âgée. Fort heureusement, dans nos villages, en complément à l'accompagnement par les familles, des voisins et des bénévoles retroussent leurs manches pour venir en aide à nos Seniors. Avec le concours tant apprécié des proches aidants et du Réseau Santé et Social de la Gruyère, il devient cohérent et bienfaisant de rester à domicile aussi longtemps que possible.

En pleine pandémie, un événement est passé totalement inaperçu. En effet, toute l'équipe de la « Paternelle », aux Sciernes, a quitté définitivement les lieux en été 2021 pour rallier l'Ecosse. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette institution, elle avait racheté à la fin des années 80 le restaurant de « Tante Marthe », fondé une école « Steiner », construit un laboratoire de recherches, installé un cabinet médical, hébergé et soigné des personnes dans le besoin. D'obédience anthroposophique, l'équipe de Mme Berset a imprégné notre commune d'une touche humaniste et discrète durant plus de 30 ans. Nous lui en sommes reconnaissants et lui souhaitons bon vent en terre écossaise. Quant à l'imposant bâtiment centenaire sis route de la Dent de Lys 15, il va vivre une seconde jeunesse.

Après 36 ans d'excellents et loyaux services, Marie-Noëlle Beaud, secrétaire communale et administratrice des finances, a fait valoir son droit à une retraite anticipée amplement méritée. Nous avons eu l'occasion de lui rendre hommage lors d'un repas convivial ce 1^{er} avril. Un « rëcrotzon » de cet hommage aura lieu à l'issue de notre assemblée du 11 mai. Nous remercions Marie-Noëlle du fond du cœur pour son inlassable travail et lui souhaitons une heureuse et active retraite. Désormais, c'est Laura Barthe qui assume la responsabilité de secrétaire communale, et Sandy Uldry celle d'administratrice des finances. Nous leur souhaitons plein succès et satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture, un lumineux printemps et une excellente santé. Chers concitoyennes et concitoyens, recevez les meilleures salutations de la part du conseil communal.

Boris Fringeli, Syndic



Photo Frédéric Grangier

De gauche à droite :

Nicolas Haymoz, Conseiller communal

Dicastères: Eau potable, eaux usées, endiguements, agriculture, alpages, PNR Parc Naturel Régional Gruyère-Pays-d'Enhaut, SDI Société de développement de l'Intyamon, tourisme

☎ 076 720 72 75, e-mail : n.haymoz@haut-intyamon.ch

Cédric Privet, Vice-Syndic

Dicastères: Police des constructions, éclairages publics, aménagement du territoire (PAL), société d'intérêt villageois Lessoc, RPS Remaniement parcellaire simplifié Lessoc

☎ 076 392 45 97, e-mail : c.privet@haut-intyamon.ch

Boris Fringeli, Syndic

Dicastères: Administration générale, finances, transports publics, PNR Commission de la mobilité-énergie

☎ 079 291 38 80, e-mail : b.fringeli@haut-intyamon.ch

Corine Sigrist, Conseillère communale

Dicastères: Affaires sociales, service intercommunal de curatelle, santé, AVS, homes, structures d'accueil de la petite enfance, SIV Société d'intérêt villageois Albeuve-Les Sciernes

☎ 078 729 70 92, e-mail : c.sigrist@haut-intyamon.ch

Bruno Ferreira, Conseiller communal

Dicastères: Routes, édilité, bâtiments communaux, police du commerce, sport, association "Sport en Gruyère", halle polyvalente, places de jeux, cimetières, chiens, déchetterie

☎ 079 536 42 34, e-mail : b.ferreira@haut-intyamon.ch

Hugo Rey, Conseiller communal

Dicastères: Service du feu, armée, stands, protection civile, ORCOC Organe communal de conduite, forêts, chauffage à distance Neirivue, syndicats, intersociété Montbovon, SIV Société d'intérêt villageois Montbovon

☎ 079 560 89 04, e-mail : h.rey@haut-intyamon.ch

Christine Sauterel, Conseillère communale

Dicastères: Ecoles, bâtiments scolaires, bibliothèque, culture, SIV Société d'intérêt villageois, Neirivue

☎ 079 767 08 40, e-mail : c.sauterel@haut-intyamon.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE

Convocation

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Haut-Intyamou sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 11 mai 2022 à 20h15,
à la salle communale à Albeuve.**

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site communal, www.haut-intyamou.ch

2. Comptes 2021

- a. Compte de fonctionnement
- b. Compte des investissements
- c. Rapport de la Commission financière
- d. Approbation des comptes 2021

3. Renouvellement du mandat à la Fiduciaire Ruffieux SA (nouvelle période de 3 ans 2022 - 2024)

4. Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère, approbation des statuts de la corporation forestière Moléson

5. RSSG – Approbation de la modification des statuts

6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois

7. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Compte de fonctionnement					
Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	542'506.55	19'991.91	584'418.15	7'150.00	589'769.74	7'337.60
1	ORDRE PUBLIC	158'340.73	69'723.34	116'456.32	55'947.00	126'740.52	54'401.31
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'807'759.99	92'080.25	1'826'320.50	79'542.00	2'038'795.21	76'809.20
3	CULTURE ET LOISIRS	130'307.10	2'364.00	128'398.80	2'000.00	117'327.40	1'620.00
4	SANTE	556'012.15	2'074.83	549'870.95	5'000.00	559'052.35	8'494.16
5	AFFAIRES SOCIALES	699'742.05	5'219.00	731'513.25	12'000.00	744'228.30	10'479.50
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	822'341.54	938.00	822'315.60	5'500.00	739'465.89	34'985.80
7	PROTECTION AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'219'748.69	1'054'590.90	1'286'998.70	1'102'300.00	1'446'727.24	1'261'453.30
8	ECONOMIE	816'980.01	695'096.17	1'185'767.90	972'911.00	1'475'300.12	1'321'099.58
9	FINANCES ET IMPOTS	1'230'292.91	6'044'565.60	980'186.60	5'844'358.00	1'159'742.35	6'635'229.00
	TOTALISATION	7'984'031.72	7'986'644.00	8'212'246.77	8'086'708.00	8'997'149.12	9'411'909.45
	Résultat	2'612.28			125'538.77	414'760.33	

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Compte d'investissement					
Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	36'496.15	-	222'131.00	106'667.00	176'679.50	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	228'634.65	-	575'000.00	-	738'545.84	-
3	CULTURE ET LOISIRS	-	-	-	-	-	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-	-	-	-	30'062.95	-
7	PROTECTION AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	337'925.55	57'107.65	730'000.00	448'000.00	168'823.60	58'655.55
8	ECONOMIE	-	-	326'531.00	205'714.00	60'000.00	-
9	FINANCES ET IMPOTS	-	3'000.00	-	-	-	-
	TOTALISATION	603'056.35	60'107.65	1'853'662.00	760'381.00	1'174'111.89	58'655.55

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2020	Bilan au 31.12.2021
---------------	--------------------	--------------------------------	--------------------------------

1	ACTIF	12'437'187.62	12'102'937.16
10	DISPONIBILITES	1'656'005.10	632'349.57
11	AVOIRS	1'219'723.85	1'253'094.10
12	PLACEMENTS	3'339'104.44	3'248'124.35
13	ACTIFS TRANSITOIRES	111'958.02	35'312.90
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'110'226.21	6'934'056.24
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	170.00	-
2	PASSIF	12'437'187.62	12'102'937.16
20	CREANCIERS	411'078.46	-97'918.97
21	DETTES A COURT TERME	-145'845.78	-299'622.62
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	5'919'166.42	5'822'953.94
25	PASSIFS TRANSITOIRES	392'554.53	462'435.58
28	RESERVES	2'681'770.69	2'621'865.60
29	FORTUNE	3'178'463.30	3'593'223.63

Pour des forêts saines, accueillantes et bien gérées – création de la « Corporation forestière Moléson »

La gestion des forêts subit des modifications rapides et profondes. Pour y faire face, une refonte de l'organisation forestière locale est proposée par les représentant-e-s de 7 communes et de l'Etat de Fribourg. Une nouvelle corporation permettra de meilleures collaboration et complémentarité entre les propriétaires, les forestiers et les équipes forestières.

La population de la Gruyère croît rapidement et ses attentes envers les forêts sont diverses et évoluent : davantage d'espaces pour les loisirs, préservation de la biodiversité, production de bois-énergie, protection contre les dangers naturels... D'autres thématiques liées prennent également de l'importance comme l'eau potable ou des matériaux de construction neutres en CO₂. En même temps, les changements climatiques entraînent d'ores et déjà un bouleversement des écosystèmes, tant par des événements extrêmes que par la modification graduelle du climat.

Pour les gestionnaires des forêts, les défis sont considérables. Sept communes de la Gruyère désirent créer une nouvelle unité de gestion forestière, apte à relever ces défis futurs : **Botterens, Broc, Bulle, Gruyères, Haut-Intyamon, Le Pâquier et Morlon**. L'Etat en tant que propriétaire forestier y participe également.

La finalité: garantir une gestion optimale des forêts publiques afin qu'elles assurent durablement leurs fonctions dans l'intérêt de la population.

Quel est l'avantage concret pour la gestion des forêts? La diversité des forêts réunies au sein de la corporation permettra de mieux répartir le travail dans l'année, d'accroître et diversifier les sources de financements (divers assortiments de bois et subventions). Une meilleure réaction sera possible face aux cataclysmes. Une équipe plus grande, d'environ 20 personnes, pourra effectuer un travail plus efficace qu'aujourd'hui. Les forestiers pourront se spécialiser et s'épauler.

Que deviendra le personnel actuel? Tout le personnel actuel pourra travailler pour la nouvelle corporation s'il le désire. Pour les employés proches de la retraite, une solution ad hoc sera trouvée pour éviter des désavantages, en particulier sur le plan de la prévoyance professionnelle. Les conditions de travail seront attrayantes pour garder un personnel qualifié.

Qui dirigera la corporation? Les organes prévus sont standards avec une représentation de chaque membre à l'assemblée générale et au Comité. Pour piloter l'opérationnel, une direction sera mise en place. Les forestiers et les contremaîtres dirigeront les équipes de forestiers-bûcherons.

Qui sera mon répondant pour une question forestière? Le forestier de triage et le conseiller communal de votre commune resteront vos interlocuteurs principaux.

Combien la fondation de la corporation coûtera-t-elle? Un fonds de roulement sera constitué à la fondation. Après déduction des crédits et subventions, les 8 partenaires verseront au total un montant de 1.828 mio CHF (crédit d'investissement des membres). Ce montant constitue le capital propre de la future corporation. La part de chacun dépend principalement de la superficie des forêts gérées; ce capital reste propriété de chaque membre.

Comment les membres financeront-ils leur participation initiale? Le produit de la vente du matériel actuel en bon état à la nouvelle corporation sera une source de financement. Chaque membre a élaboré une solution de financement pour le solde à sa charge.

La corporation sera-t-elle déficitaire? Entretenir les forêts de manière durable, avec une sylviculture proche de la nature, a un coût. En associant au mieux les subventions, la vente des bois, les travaux pour tiers et les cotisations annuelles (péréquation), la corporation devrait arriver à un équilibre financier en 3 à 5 ans, comme le montre l'expérience de corporations similaires. Ce sera au Comité, à élire lors de la constitution, de soumettre le premier budget à l'assemblée générale.

Qui payera un déficit éventuel? Si les fonds propres ne suffisent pas, les déficits éventuels seront répartis entre les membres selon la clef de répartition convenue.

Pourquoi certaines communes paient-elles plus que d'autres? La clef de répartition et de péréquation a été bien réfléchi pour refléter les réalités très diverses des membres. La superficie forestière et la population sont les principaux critères. Ainsi la grande superficie forestière de Haut-Intyamou et la population de Bulle expliquent leur part élevée. Pour l'Etat, en tant que propriétaire, un forfait a été choisi qui reflète la situation actuelle.

Qui seront les perdants? La corporation a été pensée pour ne léser personne. Du travail continuera à être donné aux entreprises forestières privées.

Où seront le ou les hangars? Dans un premier temps, la corporation fonctionnera avec les infrastructures existantes. Le lieu et le type d'un futur hangar forestier seront définis par un groupe de travail ad hoc lorsque la corporation aura été fondée. Principes : faciliter les échanges entre forestiers et équipes, permettre l'entretien efficace du matériel, disposer d'un équipement moderne. Un ou deux dépôts décentralisés sont envisageables pour limiter les trajets.

Quand créer la corporation? Après plusieurs années de réflexions, les documents fondateurs sont suffisamment prêts pour être soumis aux législatifs. S'ils sont acceptés au printemps 2022, également par le Conseil d'Etat, la corporation pourra se constituer en été 2022 (assemblée constitutive, élection du comité et du bureau). Après le transfert du personnel, de l'équipement et divers autres préparatifs, elle deviendra opérationnelle début 2023. Ensuite les unités de gestion actuelles seront dissoutes.

Et si une commune ou l'Etat refusait d'adhérer? La loi prévoit pour une unité de gestion forestière une taille minimale de 800 ha. Si la superficie des forêts publiques d'un membre est inférieure et que celui-ci refuse d'adhérer, alors il devra négocier une collaboration avec d'autres partenaires pour créer ou rejoindre une autre unité de gestion. Important: une commune ne faisant pas partie du présent projet de nouvelle corporation pourra négocier son adhésion ultérieurement.

Plus d'infos? Les statuts ainsi que la clef de répartition sont disponibles et commentés dans le rapport explicatif. Le délégué aux forêts de votre commune est volontiers disponible pour toute question. Le Service des forêts à Bulle se tient également à disposition.

Le Comité de pilotage : Sébastien Meloni - Président (Le Pâquier), Olivier Risse (Botterens), Denis Rime (Broc), Jérôme Tornare (Bulle), Pascal Pasquier (Gruyères), Hugo Rey (Haut-Intyamou), David Castella (Morlon), Thierry Pleines (SFN pour l'Etat de Fribourg).

Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois

Association Secours Sud fribourgeois

I. Introduction

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) qui est entrée partiellement en vigueur le 1^{er} juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets le 1^{er} janvier 2023.

Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (**dimension opérationnelle**) : Conformément à l'art. 6 LDIS, c'est la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) qui est « l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg ».
- Gouvernance politique et administrative (**dimension administrative**) : Conformément à l'art. 14 al. 1 LDIS, ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

2. Bases de départ (p. ex. section INTYAMON)

Selon l'art. 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle, cette dernière étant arrêtée par la CDIS.

Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes. En d'autres termes, peu importe l'association de communes (càd. que les districts du Sud forment une association de communes ou trois associations de communes avec un grand ou un petit budget), les bases de départ sont définies, et il convient d'en prendre acte.

3. Structure administrative

3.1 Attributions des associations de communes

A teneur de l'art. 14 al. 2 LDIS, les associations de communes exercent notamment les attributions suivantes :

- a) assurer la mise en œuvre et le respect des objectifs de performance ;
- b) exploiter et organiser les bases de départ de leur périmètre ainsi que veiller à leur dotation humaine, à la disponibilité des locaux et à l'entretien du matériel ;
- c) veiller à ce que les bases de départ qui leur sont rattachées soient en tout temps aptes à l'engagement et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- d) assumer la formation régionale au sein de leur bataillon ;
- e) conclure les assurances nécessaires pour leur personnel, les sapeurs-pompiers ainsi que les civils requis au sens de l'article 28, notamment contre les conséquences d'accidents survenus ou de maladies contractées lors d'exercice et d'intervention ;
- f) contribuer financièrement à la défense incendie et aux secours conformément à l'article 34 ;
- g) assumer les charges liées à l'intervention conformément aux articles 38 à 40 LDIS.

3.2 Association pour les districts du Sud

Se fondant sur le préavis de la Conférence des Préfets et de la CDIS, le Conseil d'Etat a approuvé le découpage institutionnel proposé, à savoir, pour les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveysse, le fonctionnement des sapeurs-pompiers par le biais d'une seule association de communes.

Sur cette base, les Préfets du Sud ont mis sur pied plusieurs groupes de travail dont les missions principales ont été d'analyser et établir des premières propositions de fonctionnement de l'association. A l'issue des séances des groupes de travail précités, la solution proposée a consisté à réunir les ambulances et les pompiers au sein d'une même association. Cette manière de faire a en effet l'avantage de réunir en une seule entité les feux bleus pompiers et ambulances, ce qui amène une vision d'ensemble de ces prérogatives ainsi que des synergies tant du point de vue administratif que pour le commandement, le matériel, etc.

Afin de concrétiser cette vision, les statuts de l'association des ambulances Sud fribourgeois ont été modifiées. Ces modifications ont été discutées et approuvées lors de l'assemblée des délégués de l'association des ambulances Sud fribourgeois le 24 février 2022. Les paragraphes ci-dessous présentent les résultats des réflexions, en particulier les modifications des statuts proposées.

4. Modifications des statuts

4.1 Généralités

Les statuts modifiés peuvent être consultés auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Il convient tout d'abord de relever que l'association « Ambulances Sud Fribourgeois » est dénommée, selon les nouveaux statuts, « Secours Sud fribourgeois » (art. 2). Par conséquent, outre le fait d'assumer les missions relatives à l'exploitation d'un service d'ambulances, les nouveaux statuts prévoient un nouveau but, à savoir celui d'organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours (art. 3).

Le siège de l'Association est situé à la Préfecture correspondant au Président de l'Assemblée des délégués (art. 4). Le choix du siège ne coïncide pas avec l'emplacement de l'administration, qui est une décision opérationnelle que devra prendre le comité exécutif.

4.2 Gouvernance politique

La gouvernance politique proposée est la suivante :

	Statuts des ambulances Sud fribourgeois	Nouveaux statuts des Secours Sud fribourgeois
Assemblée des délégués	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> - 500 habitants = 1 voix - Chaque commune possède au minimum 1 voix	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> - 500 habitants = 1 voix - Chaque commune possède au minimum 1 voix
	<i>Délibérations (art. 11) :</i> - Décisions prises à la majorité absolue des voix	<i>Délibérations (art. 12) :</i> - Décisions sont prises aux deux-tiers des voix - Elections selon la loi sur les communes

<u>Comité de direction</u>	<i>Composition (art. 12) :</i> - Un représentant par district qui exerce en même temps une fonction dans un organe du réseau santé respectif - Un membre d'un exécutif communal - Un préfet - Le Directeur (avec voix consultative) - Le Secrétaire	<i>Composition (art. 13) :</i> - Un Préfet - Quatre représentants politiques par district. En principe, il s'agit de Conseillers communaux, dont un par district étant un conseiller communal du chef-lieu.
<u>Commission financière</u>	<i>Composition (art. 19a) :</i> - 5 membres	<i>Composition (art. 19) :</i> - Au minimum cinq membres, dont au moins un par district

4.3 Obligation de servir et taxe d'exemption

A teneur de l'art. 23 des nouveaux statuts, les personnes âgées de 18 à 40 ans sont astreintes à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers.

En outre, les personnes astreintes et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle (art. 24 al. 1). Ce principe jouit de certaines exceptions qui disposent que certaines personnes sont dispensées de servir et exonérées du paiement de la taxe (art. 24 al. 2). A noter également que les personnes âgées de 18 à 20 ans sont exonérées de la taxe d'exemption annuelle (art. 24 al. 3). Il est important de préciser que les exemptions choisies se fondent principalement sur le modèle de règlement-type, ce afin de faciliter au maximum la taxation.

Les statuts ne prévoient en effet qu'une fourchette de prix. Le montant exact de la taxe doit être défini dans un règlement adopté par la future assemblée des délégués.

5. Suite

Nous invitons les organes législatifs des communes à accepter la modification proposée des statuts.

Si les assemblées communales acceptent le projet, une commission a été mise sur pied afin de mettre en place cette organisation, en particulier pour les tâches suivantes :

- mettre sur pied la nouvelle organisation de l'association, en particulier établir un organigramme, des cahiers des charges et définir le lieu de travail de l'administration ;
- définir le nombre d'EPT ;
- engager l'administrateur et le personnel ;
- définir les prix de location des bases de départ et établir des contrats à ce propos ;
- informer les communes des réflexions et décisions ;
- etc.

Toutes ces décisions permettront de proposer un budget 2023 lors de l'assemblée des délégués d'automne 2022.

Monsieur Hugo Rey, conseiller communal, reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez désirer à ce sujet.

Les enfants visitent pour la première fois « la nouvelle école »

Le Service forestier a eu la chance de recevoir plusieurs belles visites : les classes du cercle scolaire de Haut-Intyamou sont venues rencontrer leur future école dans les forêts de la Corne (Albeuve).

Le cortège d'enfants a sillonné le bois en quête des arbres qui serviront dans la construction de l'école de Neirivue.

L'équipe communale les a guidés durant ces matinées afin de partager leur travail essentiellement dédié à ce projet en ce moment.

Sous les yeux émerveillés des enfants, les grands épicéas ont effectué leur dernier voyage avant de trouver leur place à Neirivue.

Les explications des forestiers-bûcherons ont permis de partager la récolte de ces arbres avec les futurs locataires du nouveau bâtiment communal.



Photo Eric Meier

Programmes d'interventions en forêts protectrices

Quand la forêt protège

Qui nous fait grâce de ses charmes au gré des saisons, nous fournit une ressource naturelle durable ou se fait l'hôte de la précieuse richesse du vivant ? Vous l'avez deviné, c'est bien de la forêt dont il s'agit. Mais attention ! N'allons pas la froisser. Car ce serait faire offense à cet écosystème prodigieux que d'en limiter les qualités à si peu tant la diversité des services qu'il offre est importante. En effet, la forêt nous procure bien plus encore, et ces quelques lignes ne suffiraient à faire le tour de toutes les prestations qu'elle met gratuitement au service de notre société, c'est pourquoi nous organisons chaque année une journée sur le thème des forêts afin de traiter une thématique en détail.

On parle ainsi, à juste titre, de la forêt en tant qu'espace multifonctionnel. La gestion forestière suisse a décidé d'y voir un peu plus clair en regroupant ces multiples prestations. L'exploitation pérenne du bois, en tant que matière première renouvelable de qualité, constitue la fonction de production. L'ensemble des loisirs et des activités ayant lieu sous le couvert des futaies ainsi que la biodiversité qui y trouve refuge représentent pour leur part la fonction sociale. Et quand la forêt protège contre les dangers naturels, il s'agit de la fonction de protection. Car dans bien des cas, cet écosystème constitue une barrière efficace capable d'empêcher la formation d'avalanches, de processus torrentiels ou les chutes de pierres menaçant quotidiennement nos infrastructures. La Gruyère compte ainsi une part importante de forêts protectrices reconnues par le canton et la Confédération. Cependant, la forêt évolue et sans entretien, il est difficile voire impossible d'en assurer durablement l'effet protecteur.

C'est dans ce cadre que le Service des forêts et de la nature a mis en place des programmes d'interventions en forêts protectrices. Ces conventions, établies pour une durée de quatre ans, contribuent à l'entretien des forêts à fonction protectrice contre les dangers naturels, au travers de mesures sylvicoles ciblées. De 2022 à 2025, les forêts protectrices du district disposeront de nouveaux programmes d'interventions portant sur plus de 650 hectares de surfaces boisées pour un budget estimé à 7.4 millions de francs. Grâce au financement conjoint de la Confédération et du canton, les coûts des travaux d'exploitation seront subventionnés afin d'en garantir l'entière réalisation. Dans le triage 3.7, dont fait partie la commune de Haut-Intyamou, 134 hectares de futaies bénéficieront de ces mesures.



Dès 2022, des interventions seront visibles : coupes de bois, débardage par câble-grue, bois laissés au sol, soins aux jeunes peuplements, etc. Dans certains cas le recours à un hélicoptère sera nécessaire afin de sortir les bois abattus au cours de ces travaux. Cette mesure est appliquée dans les situations où d'autres méthodes ne peuvent être envisagées en

raison de conditions d'exploitation particulièrement difficiles et exigeantes. Il est alors possible de récolter des bois de très haute valeur, d'assurer la sécurité ou encore de créer des trouées de taille optimale pour le rajeunissement dans des zones qui n'étaient pas accessibles jusqu'alors.

Dans l'ensemble, les prochains travaux forestiers effectués dans le cadre des programmes d'interventions amélioreront les caractéristiques des peuplements. Ils contribueront par exemple à favoriser la biodiversité grâce au maintien du bois mort, aux bois ou aux rémanents de coupes laissés sur place. Ils permettront également d'amener suffisamment de lumière sous le couvert forestier afin d'aider la forêt à se régénérer naturellement. Et finalement, ces mesures contribueront au maintien de l'un des rôles prépondérants de l'écosystème forestier : quand la forêt protège.

Personnes de contact :

Triage 3.7 Haut-Intyamou
Eric Meier, garde forestier
eric.meier@haut-intyamou.ch

3ème arrondissement forestier
Fabrice Wicht, garde forestier adjoint
fabrice.wicht@fr.ch

Nouvelle mensuration de la Commune

Les travaux de nouvelle mensuration et d'établissement du registre foncier fédéral, visant à remplacer les plans graphiques datant pour la plupart des années 1870 et qui sont toujours ceux en vigueur au Registre foncier, devraient durer jusqu'à fin mars 2022. Cette entreprise de mensuration représente la plus grande de ce type au niveau cantonal, avec une superficie de 59,4 km² sur les 60,3 km² du territoire communal. Seul le village d'Albeuve, qui possède un registre foncier fédéral depuis les années 1960 déjà, n'est pas compris dans ce périmètre.

Ces travaux de longue haleine ont débuté en 2009 par la mise en place d'un réseau de points fixes et les premiers relevés sur le terrain. Les points limites retrouvés ont été mesurés et les autres récupérés de mesures originales ou par digitalisation des plans graphiques. Préalablement, une séance d'information aux propriétaires a eu lieu le 21.09.2009, en présence du Géomètre cantonal et du géomètre adjudicataire des travaux.

Une partie de l'entreprise a été aiguillée vers une procédure de remaniement parcellaire simplifié, dont le syndicat a été constitué en juin 2011. Il s'agit d'un territoire de 182 HA situé dans le secteur de Lessoc. Cette procédure de remaniement parcellaire a débuté par la mise en vigueur anticipée en 2015 du registre foncier fédéral du secteur, qui servira de base de l'ancien état des propriétaires concernés. Le nouvel état de propriété a été mis à l'enquête en 2015 pour une mise en culture au 31 octobre 2016. La mise à l'enquête du cadastre transitoire, de l'abornement et de la répartition des frais a eu lieu du 27 septembre au 29 octobre 2021.

Concernant l'avancement des travaux de nouvelle mensuration sur toute la commune, le service du cadastre et de la géomatique en a reçu une première livraison pour vérification des travaux exécutés en janvier 2019.

Le Service des forêts a entre-temps décidé de redéfinir les lisières des entités forestières de tout le canton. Un relevé a été effectué en automne 2020 pour compléter ces nouvelles données exigées. Un travail de simplification des limites a également été demandé par le nouveau Géomètre cantonal. Ce travail permettra d'améliorer et simplifier plusieurs limites de propriétés et apportera de ce fait une meilleure lisibilité au plan cadastral.

Après une dernière vérification de la part du Service du cadastre et de la géomatique, la base de données sera mise en production et la mise à l'enquête, pour laquelle chaque propriétaire sera avisé personnellement, pourra être organisée en mai-juin 2022.

Après règlement des éventuelles réclamations, le dossier sera transmis au Registre foncier. C'est ce dernier qui va établir les nouveaux chapitres de propriété et traiter les servitudes existantes grevant chaque article. Chaque propriétaire sera à nouveau contacté pour approuver ces nouvelles inscriptions. Finalement une nouvelle mise à l'enquête publiée par le registre foncier permettra de clôturer et mettre définitivement en vigueur le nouveau plan et les nouvelles inscriptions. Etant donné l'importance des travaux (environ 3'900 articles actuels au Registre foncier, remplacés par 2'000 parcelles après mensuration, pour environ 930 chapitres de propriété), plusieurs mois voire plusieurs années seront nécessaires aux juristes du Registre foncier pour établir ce nouveau registre foncier fédéral.

Le coût de ces travaux à charge des propriétaires dépend du nombre de parcelle et de leur superficie, du nombre de bâtiments ainsi que de la zone de leur situation. Des estimations avaient été fournies par le service du cadastre lors de l'assemblée d'information. Par exemple :

- 1 parcelle de 1000 m2 en zone à bâtir, avec 2 bâtiments : CHF 102.-
- 3 parcelles de 70'000 m2 en zone agricole, avec 3 bâtiments : CHF 328.-
- 3 parcelles en zone de montagne : CHF 104.-

Le frais relatifs à ces travaux sont pris en charge par la Confédération, le Canton, la Commune et les propriétaires. La part communale, selon le contrat, était estimée à CHF 109'983.20. A l'heure actuelle, la Commune a déjà versé 3 acomptes pour un montant total de CHF 82'487.40

Il reste donc encore une facture finale de CHF 27'495.80 à régler, ainsi que la part communale en tant que propriétaire de terrains.

La facturation interviendra après l'approbation DFIN et la reconnaissance par la confédération, probablement en début 2023.



Information destinée aux sociétés locales

Le prochain bulletin d'information dédiera **une page aux sociétés de la Commune.**

Aussi, vous êtes invités à communiquer les dates des événements prévus fin 2022/2023 **d'ici au 30 septembre 2022** à l'adresse commune@haut-intyamon.ch.

Merci d'avance !

Réfection de la route des Prés

Des travaux de réfection de la route des Prés ont débuté le mercredi 30 mars 2022 et dureront jusque dans le courant du mois de juillet environ.

Ces travaux consistent en la réfection de la route et s'étendent du Pont de Beaucu jusqu'au lieu-dit Champ du Mur.

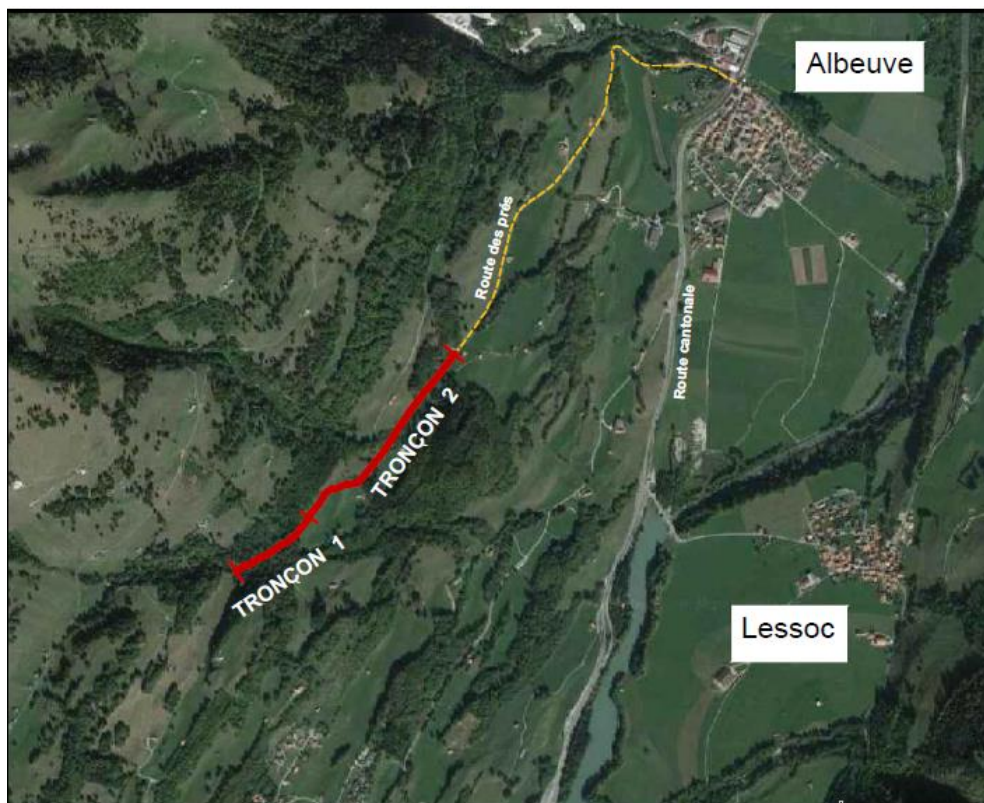
Pour effectuer ces travaux, des fermetures complètes de la route sont nécessaires aux dates suivantes :

- du mercredi 30 mars 2022 au vendredi 6 mai 2022 ;
- du lundi 6 juin 2022 à mi-juillet environ (selon l'avancement des travaux).

La route sera accessible entre le 7 mai et le 5 juin 2022 afin de permettre la montée à l'alpage.

Monsieur Hervé Martin, du bureau Martin ingénieurs civils Sàrl, en charge du suivi du chantier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au téléphone 079 473 27 82 ou par courriel à l'adresse hm@martin-ing.ch.

Merci par avance de votre compréhension.



Nouvelles des Tilleuls d'Albeuve

En 2022, un bureau spécialisé dans l'analyse de l'état sanitaire des arbres a été mandaté. Ces spécialistes ont réalisé une tomographie du tronc des arbres : des décharges électriques ont été envoyées dans les pieds des tilleuls.

Les capteurs qui étaient placés sur le tronc de l'arbre ont permis de mesurer la conductivité du bois au courant électrique. Plus le bois est humide, plus le courant circule facilement. Plus le bois est humide, plus le tronc est pourri.

Les données obtenues ont permis de déterminer que les tilleuls avaient encore de beaux jours devant eux mais qu'il fallait être attentif à leur santé !

Afin de pouvoir les conserver le plus longtemps possible, il est nécessaire de les tailler régulièrement, de cette manière, les branches malades et certains autres défauts pourront être enlevés.

L'architecture des arbres pourra être guidée afin que celle-ci ne devienne pas trop contraignante pour les parties fragiles des arbres. Les grosses et longues branches pourraient exercer un trop grand poids sur les parties fragiles des fûts. Ces travaux réalisés par l'équipe édilitaire permettront de prolonger la durée de vie de ces tilleuls.

L'équipe édilitaire de la Commune



Photo Cédric Privet

iGruyère - La Gruyère se digitalise

C'est lors de la première vague de Covid-19 que deux jeunes développeurs gruériens ont constaté qu'il manquait un moyen de communication rapide pour échanger avec la population. Ils ont comblé ce besoin en développant l'application innovante iGruyère qui a conquis la Conférence des syndicats gruériens et ils ont créé la Société Jobby Sàrl.

L'Association Régionale la Gruyère a coordonné la mise en place de cet instrument destiné à l'usage des communes et des institutions principales du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité.

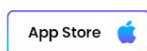
Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc., en tout temps, vous serez informé/e par une notification. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et chaque institution dispose de son propre canal de diffusion et il vous est possible de vous abonner à un ou plusieurs canaux.

Alors n'hésitez pas : abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et AppStore (iOS).



QR-Code pour la vidéo promotionnelle iGruyère

Dès maintenant disponible sur



L'accueil extrascolaire de Haut-Intyamou



Photos Younes Amimi

L'Accueil extrascolaire (AES) est ouvert aux enfants de la IH à la 8H du cercle scolaire de Haut-Intyamou, durant la période scolaire uniquement (fermé durant les vacances scolaires). Il se situe au 2^{ème} étage de l'école de Neirivue.

L'objectif principal est de proposer un lieu d'accueil agréable dans lequel les enfants peuvent participer à des activités adaptées à leur âge et leurs envies. Du personnel qualifié est engagé pour accueillir et veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.

L'AES fournit des repas équilibrés composés de produits frais de saison.

Unités	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1 06h45 - 08h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Matin 2 08h00 - 11h30	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Midi 11h30 - 14h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Après-midi 14h00 - 15h30	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
Soir 15h30 - 18h00	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT

Informations : www.haut-intyamou.ch/ecoles-et-formation/accueil-extra-scolaire

Contact : 079 203 20 01 ou aes@haut-intyamou.ch

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut



Parc en Fête !

18 juin 2022, Gruyères

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut célébrera sa nouvelle labellisation pour les dix prochaines années ainsi que l'élargissement de son périmètre à 4 nouvelles communes le 18 juin prochain en ville de Gruyères.

Outre l'aspect officiel de la remise du label parc suisse par l'Office fédéral de l'environnement, l'idée de la journée est de construire des ponts entre les différentes régions du Parc, de lier associations, écoles, artisans et sociétés culturelles de différentes vallées et de présenter leur production au public. Entre 10h et 18h, marchés, concerts, théâtre, démonstrations, ateliers animeront la cité à différents endroits.

Pour accéder à Gruyères, la mobilité douce sera privilégiée. Outre les transports publics, différentes options à pied ou à vélo seront organisées par le Parc.

Toutes les informations concernant Parc en Fête ! sont disponibles sur www.gruyerepaysdenhaut.ch



Planter des fruitiers haute tige : le Parc vous soutient

Afin de maintenir le patrimoine villageois et d'améliorer la diversité de son paysage rural, le Parc soutient depuis plusieurs années la plantation d'arbres fruitiers haute-tige. Depuis le début du projet, près de 1000 fruitiers ont été plantés sur le territoire du Parc.

Pour un forfait de CHF 160.- par arbre (CHF 120.00 pour une variété ancienne), le Parc conseille, fournit les plants et organise la taille (5 tailles réparties sur 6 ans) avec un professionnel durant les 6 premières années de la vie des arbres. L'acheteur, quant à lui, prend en charge les frais liés à la plantation et la protection de l'arbre et s'engage à le soigner correctement, suivant un contrat de plantation.

Les descriptifs des arbres, le formulaire de commande ainsi que différents conseils sont disponibles sur www.gruyerepaysdenhaut.ch. Pour une plantation en automne 2022, les commandes doivent être effectuées **d'ici le 15 septembre 2022**.

Chants de Carnaval

Depuis de nombreuses années, les petits écoliers viennent sonner à vos portes afin d'égayer, avec leurs chants, le début des vacances de Carnaval.

Cette tradition semble avoir débuté à Montbovon, puis s'est généralisée dans tous les villages suite au regroupement scolaire. Il y a encore quelques années, les élèves de Neirivue défilaient en petits soldats, souvenir de parades très anciennes (cf www.fr.ch / Petits soldats du mardi gras).

Nous sommes heureux de pouvoir perpétuer la coutume des chants de Carnaval. Nous n'arrivons malheureusement pas à passer devant toutes les maisons, vu l'étendue de la commune...

L'argent généreusement récolté permettra aux classes de financer divers projets (courses d'école, spectacle, activités culturelles).

Nous remercions la population de nos villages pour l'accueil chaleureux accordé à nos classes durant la journée du 25 février dernier.



Les enseignant-e-s du cercle scolaire de Haut-Intyamon

Administration communale

- Rue du Moléson 19, 1669 Albeuve

Téléphone 026 928 40 40
Fax 026 928 40 49
Site internet www.haut-intyamou.ch
e-mail commune@haut-intyamou.ch

- Horaire d'ouverture :

lundi 14h00 à 16h30
mardi 09h00 à 11h00 et 17h30 à 18h30
jeudi 09h00 à 11h00
vendredi 09h00 à 11h00

- Fermeture de l'administration communale

- Pont de l'Ascension : jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022
- Lundi de Pentecôte : lundi 6 juin 2022
- Pont de la Fête-Dieu : jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022

- Service de piquet CAD chauffage à distance, eau, électricité, neige :
téléphone 079 282 22 52

Déchetterie communale

- Horaire d'ouverture dès le 28 mars 2022 : *à l'essai pour 2022

mardi 17h00 à 18h30
jeudi 18h30 à 19h30
samedi matin 09h30 à 11h30
samedi après-midi 13h30 à 15h30

Dès le 1^{er} janvier 2022, 2 rouleaux de sacs poubelles 35 L sont offerts par année aux seniors souffrant d'incontinence (sur présentation d'une ordonnance médicale). Renseignements et informations à l'administration communale.



Commission Seniors

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile.

Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

Notre commune a donc mis sur pied une Commission Seniors composée de :

Corine Sigrist, Présidente de la Commission
Evelyne et Jean-Noël Balmat, Neirivue
Karine Beaud, Albeuve
Gilberte et Pierre Portner, Montbovon

Cédric Privet, Vice-Syndic
Chloé Beaud, Albeuve
Guy Grangier, Albeuve
Simone Pythoud, Les Sciernes-d'Albeuve

En juin 2021, le Conseil communal a validé le Concept senior+ mis en place par la commission. Réservez d'ores et déjà la date de présentation du Concept senior+ prévue le

**jeudi 19 mai 2022 à 14h30
à la salle communale d'Albeuve.**

Une invitation vous parviendra en temps voulu.



Appel aux bénévoles

Etes-vous en mesure d'offrir une aide, des services, des prestations bénévoles ? Si oui, vous pouvez contacter l'administration communale par téléphone au 026 928 40 40 ou par email à l'adresse commune@haut-intyamon.ch.



Portrait de Monsieur René Geinoz ancien boulanger de Neirivue, dit « Pâteux », et de son épouse Joséphine

Par Evelyne et Jean-Noël Balmat

Pour ce premier portrait, la Commission des Seniors de la commune du Haut-Intyamou a choisi Monsieur René Geinoz, ancien boulanger de Neirivue, dit « Pâteux », et son épouse Joséphine.

Nous allons à la rencontre de Monsieur et Madame Geinoz chez eux, ils nous reçoivent très cordialement autour de leur table, et pour l'occasion, un délicieux gâteau au citron nous attend.

Sans tarder, nous lui donnons la parole et il raconte :

« Je suis né à Neirivue le 30 décembre 1935, dans l'une des anciennes maisons qui n'avaient pas brûlé. J'avais quatre sœurs et mon père travaillait à la commune. Puis est venue la guerre et il était souvent absent. »

« J'ai suivi l'école à Neirivue, dès l'âge de 7 ans, puis j'ai fait un an d'école secondaire car mes parents gagnaient peu et n'avaient pas les moyens de payer le train. Ma mère faisait de la couture pour compléter le revenu. »

« Au moment de choisir une profession, je pensais d'abord à devenir électricien. Mais, après avoir assisté à un grave accident, je me suis dit que c'était un métier dangereux et je me suis orienté vers la boulangerie. J'ai alors cherché une place d'apprentissage. Un premier stage à Guin ne fut pas très concluant, et, peu après, j'ai eu la chance de pouvoir partir à Genève, chez un patron Fribourgeois, chez qui j'ai fait mes trois ans de formation. Etre éloigné de ma famille n'était pas facile, mais heureusement, mes patrons étaient des gens très gentils. »

« Après mon école de recrue, j'ai encore travaillé à Genève, puis en 1956, j'ai appris que la boulangerie de Neirivue était à remettre. J'étais jeune, mais je me suis lancé ! Mes parents ont vendu la maison familiale et nous avons racheté la boulangerie. Au début, mes sœurs m'aidaient, puis j'ai rencontré ma future épouse et nous nous sommes mariés en 1962. Nous avons effectué des transformations afin de pouvoir mieux travailler. »

« Mon épouse était très présente et se levait tôt. Nous avons des livraisons de Villars-sous-Mont jusqu'à Montbovon. Joséphine aimait beaucoup cela et était très efficace. La famille s'est agrandie et, en 2022, nous aurons 60 ans de mariage. »

« Nous étions bien occupés avec trois enfants, dont une fille handicapée. Heureusement, elle a pu être opérée avec succès à l'âge de 33 ans. Ce fut vraiment une nouvelle vie pour toute la famille. Elle s'est mariée en 2000, ce fut un moment de très grand bonheur. »



« Nous avons pris notre retraite en 2000. Remettre la boulangerie ne fut pas facile, le couple qui racheta se sépara et, à leur tour, ils quittèrent l'activité de boulangerie. Puis vint un nouveau boulanger, mais il reprit ses études et finalement, c'est l'une de ses employées qui termina l'aventure, car la clientèle avait diminué. Nous étions devant le choix de transformer la maison ou de la vendre et nous avons pris cette décision car il y avait de l'entretien à faire et cela devenait pénible. Nous avons bien profité de marcher, nous sortir, puis la maladie est venue, avec une récurrence en 2021.

Depuis, les résultats sont bons, mais cela reste difficile. Nous nous sommes également occupés d'organiser des jeux de cartes pour les aînés. On faisait des gâteaux, nous avons passé des après-midis vraiment formidables. Nous avons été obligés d'arrêter à cause du Covid mais nous espérons que quelqu'un pourra continuer. »

« Maintenant, nous aimons beaucoup faire des mots croisés, et nous nous occupons avec plaisir de nos petits-enfants. »

Nous souhaitons savoir si ça ne l'a jamais dérangé d'être appelé « Pâteux ».

« C'est avec les sorties de la Société de Jeunesse que l'on m'a donné ce surnom. A l'heure actuelle, on m'appelle encore comme ça et cela ne m'a jamais dérangé. Même mon fils avait ce surnom. »

Nous prenons congé, après un petit café, avec la joie d'avoir pu échanger avec ce couple merveilleux, plein de bienveillance et de beaux souvenirs.



Photo Jean-Noël Balmat

Des difficultés de lecture ?

Des milliers de livres audio à télécharger gratuitement.

Bibliothèque Sonore Romande
www.bibliothequesonore.ch





Vous souhaitez nous soutenir faites un don
 Banque Raiffeisen Moléson 1628 Vuadens
 IBAN CH08 8080 8006 2263 1511 2
 GruyèreSolidaire la Léchère 9 1628 Vuadens
Vous souhaitez devenir membre envoyez
 votre nom, prénom adresse et adresse mail à
martinerime@bluewin.ch

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don



L'association GruyèreSolidaire

est née d'une grande envie d'aider, de soutenir et de soulager le quotidien de chacun, de retrouver les valeurs pour lesquelles sa fondatrice avait choisi le métier d'infirmière, tel que l'accompagnement dans la bienveillance sans facteur temps ni financier.

but :

- Accompagner physiquement et moralement les personnes afin de maintenir leur état de santé et diminuer la solitude
- Soutenir les proches aidants
- Accompagnement lors de fin de vie
- Apporter une aide à toute personne traversant une période difficile (hospitalisation d'un parent ou d'un enfant, maladie).

L'association n'a pas pour but de prendre la place des Soins à domicile, des Sages-femmes ou autres structures mais de compléter ces aides déjà en place.

Vos dons permettent aux personnes d'accéder à ce soutien sans contrepartie financière

en cas de besoin contactez : Martine Rime
 079 289 00 31



- *Votre logement vous pose des problèmes du fait de votre âge ou de votre handicap ?*
- *Vous aimeriez savoir comment rendre votre logement plus sûr et plus pratique ?*
- *Vos parents âgés souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et vous aimeriez les soutenir dans cette démarche ?*
- *Vous êtes locataire ou propriétaire et souhaitez mener une réflexion à long terme sur votre logement ?*


POUR UN LOGEMENT PLUS SÛR
ET PLUS PRATIQUE



**VOUS PROPOSE UN CONSEIL
PERSONNEL GRATUIT**

Une ergothérapeute conseillère de Qualidomum sera présente pour répondre à vos questions sur votre logement et vous proposer des solutions concrètes pour améliorer sa sécurité et sa fonctionnalité, **tous les premiers vendredis du mois de 14h à 17h** dans les locaux du:

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Rue de la Lécheretta 18 – 1630 Bulle

Vous pouvez envoyer vos questions au sujet de Qualidomum par courriel à: info@ergo-prealpes.ch

Les prestations de Qualidomum peuvent être remboursées par les prestations complémentaires. Une aide financière peut aussi être obtenue auprès de Pro Senectute.

Ce service a été créé avec le soutien de l'Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

La photo mystère

Saurez-vous trouver ce Coq?



Solution dans le prochain bulletin!

Photo Cédric Privet



L'info pertinente...

Saviez-vous que notre commune est dotée de 45 kilomètres de routes ?... Illuminées par quelque 270 candélabres !

Appel aux citoyens

Vous vous sentez une âme de journaliste-reporter ? N'hésitez pas à nous transmettre votre article qui sera peut-être publié dans le prochain bulletin communal !

Ce nouveau bulletin communal vous est destiné ! Si vous souhaitez qu'un sujet en particulier soit abordé, vous pouvez nous en faire part à l'adresse commune@haut-intyamon.ch ou Rue du Moléson 19 à Albeuve.

